

Synthèse des différences de reconnaissance / procédures / délais / coûts

Critères	Médecins diplômés UE/EEE/Suisse	Médecins diplômés hors UE
Reconnaissance des diplômes	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance automatique si le diplôme figure dans l'annexe de la directive 2005/36/CE Sinon : attestation de conformité ou procédure Dreesen/Hocsman 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune reconnaissance automatique Obligation de suivre une procédure d'autorisation individuelle d'exercice du Ministère de la Santé
Procédure d'autorisation	<ul style="list-style-type: none"> Simple inscription à l'Ordre après vérification éventuelle Éventuellement stage d'adaptation ou épreuve d'aptitude si diplôme non conforme 	<ul style="list-style-type: none"> Parcours complet : <ul style="list-style-type: none"> Épreuve de Vérification des Connaissances (EVC) Parcours de Consolidation des Compétences (PCC) Commission d'Autorisation d'Exercice (CAE)
Délais d'obtention	<ul style="list-style-type: none"> 1 à 3 mois après inscription à l'Ordre 1 À 2 mois supplémentaires si procédures Dreesen./Hocsman 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure complète : 3 ans minimum <ul style="list-style-type: none"> EVC : 6-9 mois (inscription + paggade) PCC : 2 ans (ou moins si évaluation favorable) CAE + arrêté = 3-6 mois
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> Cotisation ordinale : 364 € (2025) Traductions certifiées : 50-150 € par document Frais d'inscription : variables selon le département 	<ul style="list-style-type: none"> Coûts EVC : variables selon spécialités Cotisation ordinale : 364 € (2025) Traductions certifiées : 50-150 € par document Frais de titre de séjour : 225 € + renouvellements
Titre de séjour	<ul style="list-style-type: none"> Aucun titre de séjour requis Liberté de circulation et d'établissement Simple carte d'identité ou passeport suffisant 	<ul style="list-style-type: none"> Visa long séjour obligatoire Carte de séjour "entrepreneur/ profession libéral" Revenus prévisionnels minimum : 1801,80 €/mois Renouvellements annuels puis carte pluriannuelle

Note : Ce tableau présente **une synthèse des principales différences**. Il est conseillé de consulter les textes complets pour les modalités détaillées.